



PROPULSÉE PAR LA COMMUNAUTÉ

## Principes directeurs de L'Approche commune

### Les normes sont des communautés, pas des documents.

Pour créer une norme, une communauté doit créer des documents, mais c'est la communauté, et non les documents, qui se maintiendra dans le temps. Une norme devient solide et efficace en se concentrant sur la création d'une communauté, et non sur la création de documents.

Pour créer une communauté, nous nous engageons à créer une participation multipartite qui soit **inclusive, diverse, équitable et accessible**.

Les principes directeurs suivants guident les décisions et les actions des Approches communes.

#### 1. L'Approche commune est façonnée par tous ses utilisateurs. Les organisations sociales qui adoptent la norme jouent un rôle de contribution et de décision dans l'évolution continue des normes.

a. Nous pensons qu'une norme est une communauté plus qu'un document. Pour créer une norme, une communauté doit créer des documents, mais c'est la communauté, et non les documents, qui se maintiendra dans le temps. Une norme est jugée plus efficace si elle se concentre sur les qualités de la communauté plutôt que sur les qualités du document.



- b. Nous nous engageons à rendre des comptes à toutes les parties prenantes par le biais de communications transparentes et fiables permettant une large contribution pour garantir la pertinence et la faisabilité de l'adoption.
- c. Nous nous engageons à procéder à une mise à l'échelle de manière inclusive, afin que les personnes et les organisations sachent qu'elles font la différence.
- d. Nous créons des méthodes qui sont conçues pour être inclusives, diverses, équitables et accessibles.
- e. Nous reconnaissons que les méthodes doivent être proportionnelles à la capacité et aux ressources dont dispose l'Approche commune; nous nous efforcerons d'obtenir les ressources nécessaires pour une initiative résiliente et inclusive.
- f. En tenant compte de la complexité et en évoluant au rythme de la confiance et de l'adoption, nous chercherons à trouver un équilibre entre la prise de décision centralisée et distribuée qui nous permettra d'atteindre nos objectifs, tout en conservant des stratégies pour un impact à plus long terme.

**2. Nous reconnaissons que la mesure d'impact et l'établissement de normes sont des pratiques associées au pouvoir, permettant d'agir à distance. Nous nous engageons à élaborer des normes de mesure d'impact qui donnent le pouvoir aux organismes caritatifs et aux entreprises sociales et à ceux qu'ils servent, plutôt que de se concentrer principalement sur les besoins de mesure d'impact des fondations, des subventionneurs et des investisseurs d'impact.**

- a. Nous nous engageons à élaborer et à promouvoir des normes de mesure d'impact qui soient suffisamment souples pour s'adapter aux besoins des organisations sociales, plutôt que d'imposer de lourdes contraintes.
- b. Nous nous engageons à développer et à promouvoir des normes de mesure d'impact qui maintiennent une pluralité de voix dans les comptes d'impact.
- c. Nous nous engageons à élaborer et à promouvoir des normes de mesure d'impact qui soient suffisamment souples pour s'adapter aux besoins des organisations sociales, plutôt que d'imposer de lourdes contraintes.
- d. Nous nous arrêtons régulièrement pour réfléchir à la manière dont les quatre normes de la mesure d'impact de l'Approche commune et les systèmes de gouvernance distribuent le pouvoir.
- e. Dans tout ce qui précède, nous reconnaissons spécifiquement les histoires coloniales présentes dans la mesure d'impact et dans de nombreuses pratiques de données contemporaines et le fait qu'elles peuvent promouvoir des visions du monde universalistes / colonialistes et de clientélisme, plutôt que d'autodétermination. L'Approche commune reconnaît la diversité des pays, des régimes juridiques et des points de vue culturels sur l'information en tant que ressource partagée et respecte la souveraineté des données autochtones. Nous reconnaissons les principes des Premières Nations en matière de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des informations et des données des Premières Nations au Canada. Nous reconnaissons également que les pratiques de mesure autochtones existaient avant l'arrivée des Européens. Nous reconnaissons que les Premières Nations, les Métis et les Inuits ont élaboré ou sont en train d'élaborer des principes distincts pour la gouvernance de leurs propres données.

Nous le faisons par le biais de notre structure de gouvernance, de nos plans d'action et de nos engagements avec des organisations sociales (tels que des webinaires, des enquêtes et des recherches).

L'Approche commune s'appuie sur le travail qui se fait depuis des décennies. Notre travail est axé sur la recherche et fondé sur des données probantes. Toutefois, c'est en nous assurant que notre travail est un effort communautaire que nous pourrions élaborer une norme qui fonctionne pour les organisations à but social, leurs bailleurs de fonds et leurs investisseurs.



**Tenez-vous au courant de nos efforts pour améliorer les mesures d'impact et découvrez les occasions de participer en vous abonnant à notre bulletin!**

